



d'Gesondheetskeess

COMMUNIQUE DE PRESSE

26.04.2012

INFORMATION AU SUJET DE LA FERMETURE DE L'AGENCE DE STEINFORT

L'agence de Steinfort fermera définitivement ses portes à partir du 28 mai 2012. Les services de l'agence seront encore disponibles jusqu'au vendredi 25 mai 2012 inclus.

Cette décision a été prise suite à la résiliation de bail par la Commune de Steinfort, avec effet au 1^{er} juin 2012. La Commune de Steinfort a motivé cette résiliation par son besoin de devoir disposer de ces locaux dans le cadre de l'extension de ses services. Elle a annoncé par ailleurs, qu'elle ne détenait actuellement pas de locaux alternatifs disponibles pour loger les services de la CNS à partir du 1^{er} juin 2012.

Rappelons ici, que dans le cadre de la fusion des caisses de maladie du secteur privé en 2009, la domiciliation de l'assuré ouvrier à son agence de proximité a été levée. Le fait donc, que le salarié n'était plus contraint de s'adresser à une agence spécifique, mais était dorénavant libre de choisir parmi 17 agences à travers le pays, a eu pour conséquence, que la fréquentation des agences en a été fondamentalement modifiée. Alors que certaines agences ont dû faire face à une recrudescence de clients, d'autres ont vu diminuer leur afflux. Ainsi, l'agence de Steinfort est celle qui affiche une fréquentation décroissante constante sur les trois dernières années.

Dans le contexte des réflexions entamées entre institutions de sécurité sociale autour de la création d'un réseau d'agences multifonctionnelles, telle que prévue par le Code de la sécurité sociale, la CNS procédera également à l'analyse de son offre de services à l'attention des assurés.

Sur base de ces constats et tout en affirmant sa volonté de renforcer son offre de services aux assurés, le Comité directeur de la CNS a finalement acté lors de sa réunion du 18 avril 2012 la fermeture de l'agence en question.

Il est entendu, que la CNS ne prévoit aucunement de fermer d'autres agences régionales, mais qu'elle s'est réservée, dans le contexte de cette résiliation de bail, le droit de statuer sur une nécessaire présence future dans cette région.

La CNS dispose à travers le pays de 16 agences. Les coordonnées de ces agences peuvent être consultées sur le site Internet www.cns.lu, ainsi que dans les annuaires d'Editus

L'assuré peut déposer ses factures ou mémoires d'honoraires payés et acquittés dans une des boîtes aux lettres externes ou internes installées dans chacune de ces agences ou bien les envoyer sans affranchissement (uniquement valable au Luxembourg) à l'adresse suivante :

Caisse nationale de santé
Service Virement
L-2980 Luxembourg